



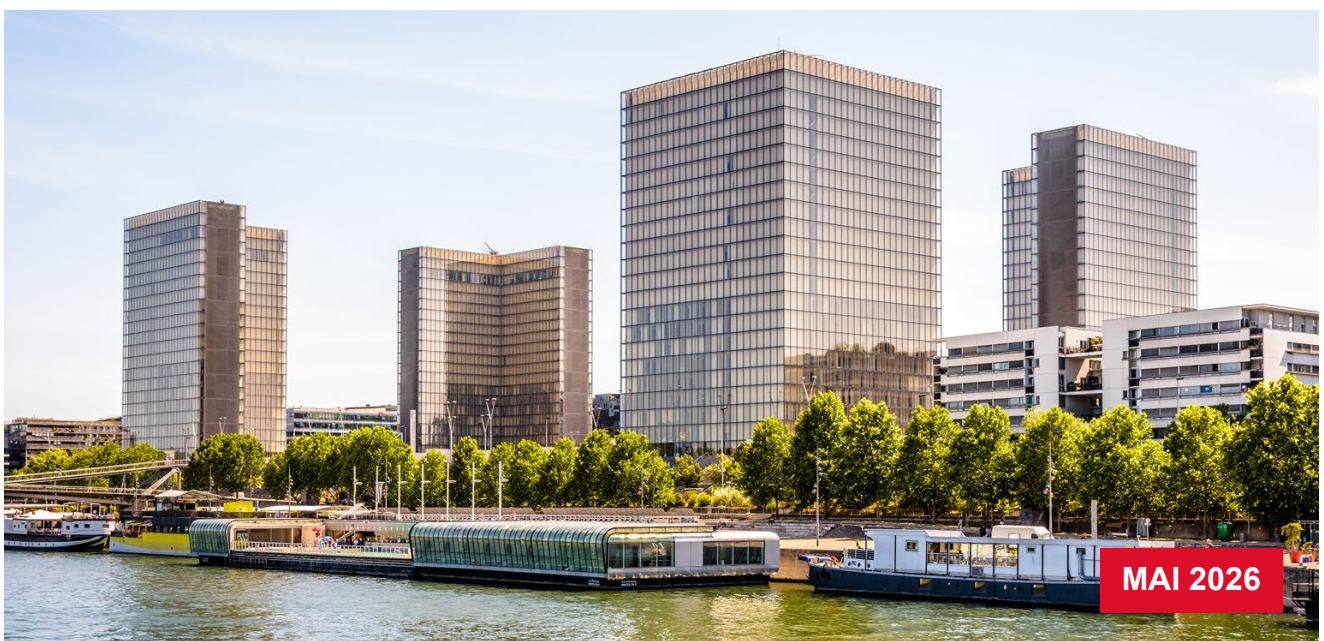
La Bibliothèque nationale de France : des réserves qui ne sont pas inépuisables

Avec un patrimoine immobilier d'une valeur de 1,49 milliard d'euros, la Bibliothèque nationale de France (BnF) est le septième établissement public national ou opérateur de l'État par la valeur de son patrimoine immobilier. Héritière des collections royales constituées depuis la fin du Moyen Âge, elle est aujourd'hui organisée autour de sept principales implantations : les sites parisiens François-Mitterrand, Richelieu, Arsenal et Opéra, la Maison Jean Vilar à Avignon, ainsi que les centres techniques de Bussy-Saint-Georges et de Sablé-sur-Sarthe.

Après plusieurs décennies de rationalisation de son parc, et après la rénovation réussie du quadrilatère Richelieu, la politique immobilière de la BnF entre dans une phase décisive. L'établissement doit faire face à deux contraintes majeures : d'une part, l'accroissement continu des collections issues du dépôt légal, qui alimente un risque de saturation des magasins ; d'autre part, le vieillissement de plusieurs sites.

À cet égard, **le principal défi des prochaines années sera celui du site François-Mitterrand.** Trente ans après son ouverture, ce bâtiment monumental, qui concentre les principales fonctions de la BnF, nécessite des travaux de rénovation massifs de ses infrastructures. L'accumulation des besoins de gros entretien-renouvellement, la forte densité des équipements techniques, les exigences de sécurité et les objectifs de performance énergétique font peser sur l'établissement un véritable mur d'investissement, qui dépasse ses capacités de financement courantes. **Il sera donc nécessaire d'établir, dès que possible, la trajectoire budgétaire pluriannuelle de la rénovation du site François-Mitterrand.**

Le rapporteur spécial des crédits de la mission « Médias, livres et audiovisuel », Jean-Raymond Hugonet, a présenté les conclusions de son contrôle sur l'immobilier de la Bibliothèque nationale de France devant la commission des finances le mercredi 27 mai 2026.





Les principales recommandations

1. Établir, dès que possible, la trajectoire budgétaire pluriannuelle de la rénovation du site François-Mitterrand (*ministère de la Culture, ministère de l'Économie et des Finances, Bibliothèque nationale de France*).
2. Sécuriser le programme de financement de la construction du centre d'Amiens, en particulier les recettes attendues des cessions immobilières et des financements européens (*ministère de la Culture, ministère de l'Économie et des Finances, Bibliothèque nationale de France*).
3. Définir rapidement un projet d'avenir pour le site de l'Arsenal, afin de préciser sa vocation au sein du futur réseau des implantations de la BnF (*Bibliothèque nationale de France*).
4. Adapter les objectifs de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments du tertiaire aux spécificités de l'activité de la BnF (*ministère de la Culture, ministère de la Transition énergétique, ministère de la Transition écologique, Bibliothèque nationale de France*).
5. Développer les dispositifs permettant de substituer, lorsque cela est possible, le dépôt d'un fichier numérique au dépôt physique des publications imprimées, en particulier pour l'autoédition et la presse régionale (*ministère de la Culture, Bibliothèque nationale de France*).

I. Un patrimoine exceptionnel, soumis à des contraintes structurelles

A. Le septième patrimoine immobilier des opérateurs de l'Etat

Avec une valeur brute de 1,49 milliard d'euros au 31 décembre 2024, la BnF dispose du septième patrimoine immobilier des établissements publics nationaux et opérateurs de l'État. Héritière des collections royales constituées depuis la fin du Moyen Âge, la BnF trouve l'un de ses fondements dans l'institution du dépôt légal par François Ier en 1537. Elle s'est ensuite déployée autour du quadrilatère Richelieu, avant que la croissance des collections et la modernisation des usages ne conduisent à la création du site François-Mitterrand, ouvert au public en deux temps, en 1996 puis en 1998.

L'établissement est aujourd'hui organisé autour de sept implantations principales : les sites parisiens de François-Mitterrand, Richelieu, Arsenal et Opéra, la Maison Jean Vilar à Avignon, ainsi que les centres techniques de Bussy-Saint-Georges et de Sablé-sur-Sarthe. Le centre d'Amiens, en cours de construction, a toutefois vocation à remplacer ces deux centres.

Les principaux sites de la BnF

Dénomination du site	Localisation	Surfaces bâties (SUB - m ²)	Fonctions
François-Mitterrand – Tolbiac	13 ^e arrondissement de Paris	200 455	Recherche, salle de lecture, expositions, conservation, bureaux
Quadrilatère Richelieu	2 ^e arrondissement de Paris	26 155	Recherche, salle de lecture, Musée, conservation, bureaux
Bibliothèque-musée de l'Opéra	9 ^e arrondissement de Paris (Palais Garnier)	2 669	Conservation d'œuvres musicales et iconographiques
Bibliothèque de l' Arsenal	4 ^e arrondissement de Paris	7 706	Littérature française du XVI ^e au XIX ^e siècle
Maison Jean Vilar	Avignon	722	Bibliothèque sur le spectacle vivant
Centre technique de conservation Joël-Le-Theule	Sablé-sur-Sarthe	3 070	Conservation, catalogage, numérisation, restauration
Centre technique de conservation de Bussy-Saint-Georges	Bussy-Saint-Georges	11 177	Conservation, catalogage, numérisation, restauration, collections audiovisuelles, désinfection, laboratoire.
Centre technique d'Amiens (en construction)	Amiens	-	Ce centre a vocation à remplacer ceux de Sablé-sur-Sarthe et de Bussy-Saint-Georges

Source : commission des finances

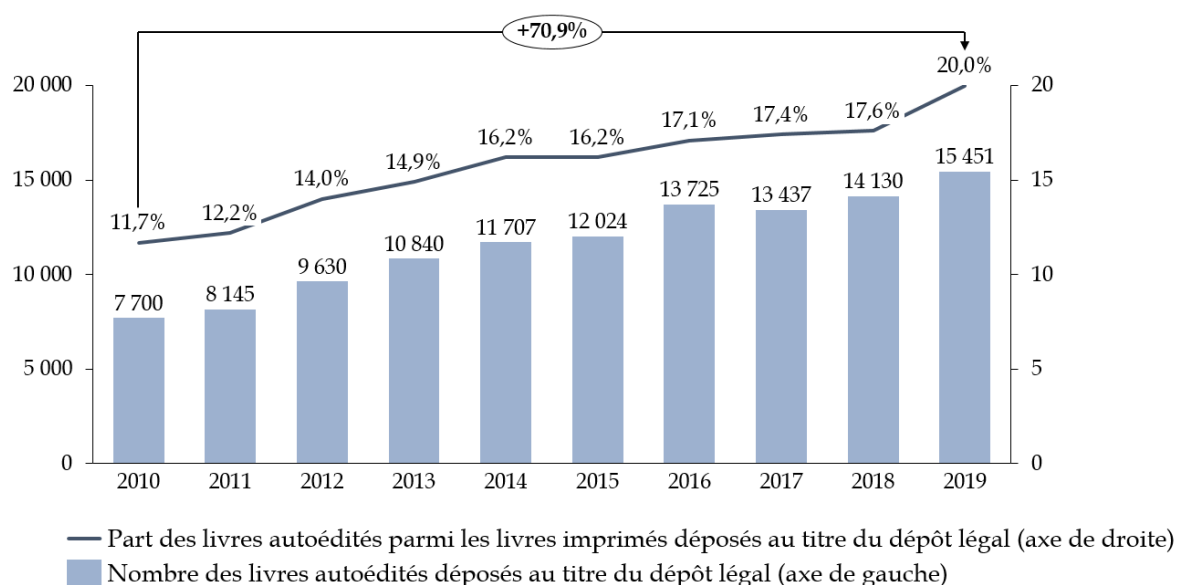
B. Une stratégie contrainte par la croissance des collections et les exigences énergétiques

La BnF a engagé depuis plusieurs décennies un resserrement de son parc immobilier. Après la mise en service des sites François-Mitterrand et Bussy-Saint-Georges, plusieurs immeubles de bureaux ont été restitués ou libérés. Cette rationalisation doit se poursuivre avec la sortie, à terme, des sites de Bussy-Saint-Georges et de Sablé-sur-Sarthe, rendue possible par la construction du centre d'Amiens.

Mais cette logique de réduction du nombre d'implantations se heurte à une contrainte structurante : la progression continue du dépôt légal. La totalité des magasins de collections de la BnF était déjà en situation de quasi-saturation, à environ 90 % en moyenne, sur la période 2018-2022. **Les accroissements de collections se maintiennent encore dans un ordre de grandeur d'environ 6 kilomètres linéaires par an.** Cette contrainte est renforcée par le développement de l'autoédition, **qui représente désormais environ un quart des livres imprimés entrant par dépôt légal.**

Nombre et part des livres autoédités déposés au titre du dépôt légal

(axe de gauche : en nombre de livres / axe de droite : en %)



Source : commission des finances, d'après « autoédition de livres francophones imprimés : un continent ignoré », publication du ministère de la Culture, sur la base de « Livres et autoédition – Les chiffres clefs du dépôt légal 2019 » de idboox.com

Il est donc nécessaire, à cette aune, de **développer les dispositifs permettant de substituer, lorsque cela est possible, le dépôt d'un fichier numérique au dépôt physique des publications imprimées, en particulier pour l'autoédition et la presse régionale (recommandation n° 5).**

À la contrainte d'espace s'ajoute une contrainte énergétique. La BnF a déjà réduit sa consommation totale, passée de 61,4 GWh en 2018 à 51,5 GWh en 2024, soit une baisse d'environ 16 %. Les marges d'optimisation par le seul pilotage des équipements semblent toutefois largement consommées, car les magasins et les ateliers imposent un socle de température et d'hygrométrie compatible avec la conservation des collections.

Ces usages ne peuvent être comparés à ceux d'un immeuble tertiaire classique : le site François-Mitterrand est davantage comparable à un site industriel qu'à un bâtiment du tertiaire classique. Il faut ainsi adapter les objectifs de réduction de la consommation d'énergie aux spécificités de l'activité de la BnF (recommandation n° 4).

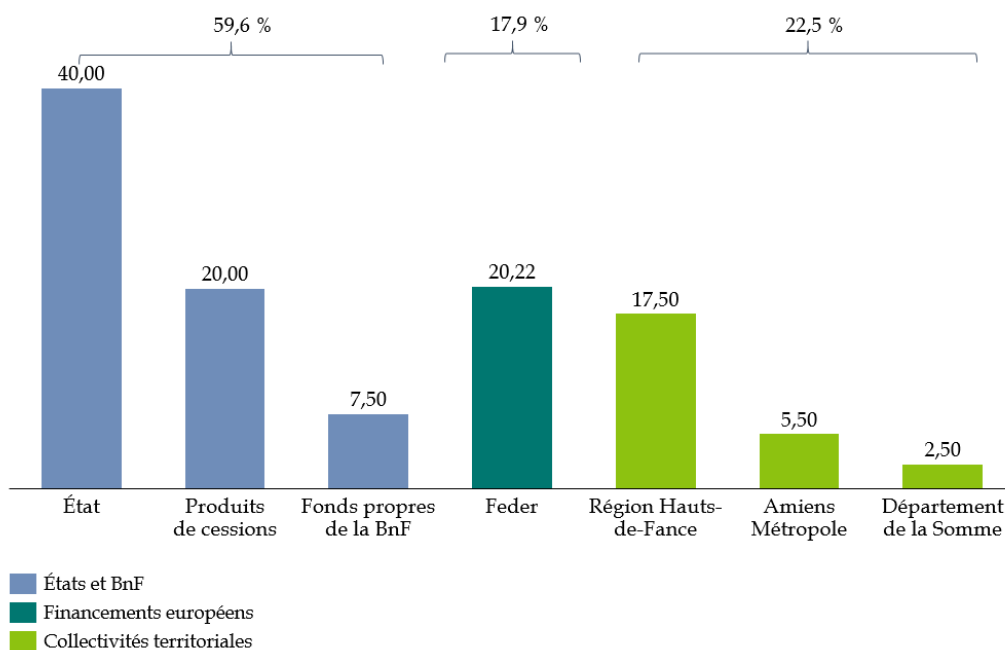
II. Le centre d'Amiens : une réponse de long terme à la saturation des collections, dont le financement doit être sécurisé

Le nouveau centre de conservation d'Amiens doit apporter une réponse structurelle à la saturation des magasins : la BnF a indiqué que l'externalisation vers Amiens devrait permettre un gain net de 106 kilomètres linéaires pour l'ensemble des sites, après fermeture des centres de Bussy-Saint-Georges et de Sablé-sur-Sarthe, et du transfert des collections qui y sont actuellement stockées. Le projet doit aussi améliorer les conditions de conservation des documents les plus fragiles, en particulier la presse ancienne, dont la dégradation est accélérée par la mauvaise qualité du papier et l'acidité des encres.

Au stade de l'avant-projet définitif validé en octobre 2025, le coût total de l'opération de construction du centre d'Amiens est estimé à 116,4 millions d'euros, toutes dépenses confondues.

Répartition des financements du projet de construction du centre d'Amiens

(en millions d'euros)



Source : commission des finances, d'après les réponses de la Bibliothèque nationale de France et du ministère de la Culture au questionnaire du rapporteur spécial

Ce plan de financement doit toutefois être sécurisé (recommandation n° 2). Le besoin de financement complémentaire est actuellement évalué à 3,1 millions d'euros, et deux risques demeurent : la **procédure d'obtention des financements européens n'est pas achevée** ; les **recettes attendues des cessions immobilières, prévues à hauteur de 20 millions d'euros, sont susceptibles d'être surévaluées** au regard de la nature des biens concernés et de l'état du marché immobilier.

III. La bibliothèque de l’Arsenal : un patrimoine en quête d’un avenir

La bibliothèque de l’Arsenal constitue l’un des sites patrimoniaux les plus singuliers de la BnF. Ancienne résidence des grands maîtres de l’artillerie, issue de la collection du marquis de Paulmy, elle est devenue bibliothèque publique en 1797 avant d’être rattachée à la Bibliothèque nationale en 1934. Elle conserve notamment les archives de la Bastille, le fonds saint-simonien, le fonds Lambert consacré à Huysmans, la collection Ladislas Mandel, ainsi que des archives de Georges Perec et de l’Oulipo.

L’ancienneté du site se traduit toutefois par des fragilités importantes. En 2018, un bureau d’études a conclu à la nécessité de soulager le poids supporté par certains planchers et de mettre en place des étalements provisoires urgents ; travaux qui ont été réalisés en 2023 et 2024.

Au-delà des besoins en rénovation, il est indispensable de définir rapidement un projet d’avenir pour le site de l’Arsenal, afin de préciser sa vocation au sein du futur réseau des implantations de la BnF (recommandation n° 3).

Le projet de « Maison des métiers du livre », qui visait déjà à donner une orientation culturelle renforcée au site, est utile mais ne suffit pas à lui seul à répondre à ces enjeux. Sa vocation doit combiner la conservation de collections spécialisées, l’accueil de publics ciblés et une programmation compatible avec les contraintes du bâtiment.

La définition de cette vocation est un préalable, car elle conditionne l’ampleur, le calendrier et le contenu des travaux à programmer. Dans un patrimoine immobilier appelé à se recomposer autour du quadripôle François-Mitterrand, Richelieu, Arsenal et Amiens, l’Arsenal ne peut demeurer un site fragile, traité seulement par des interventions ponctuelles.

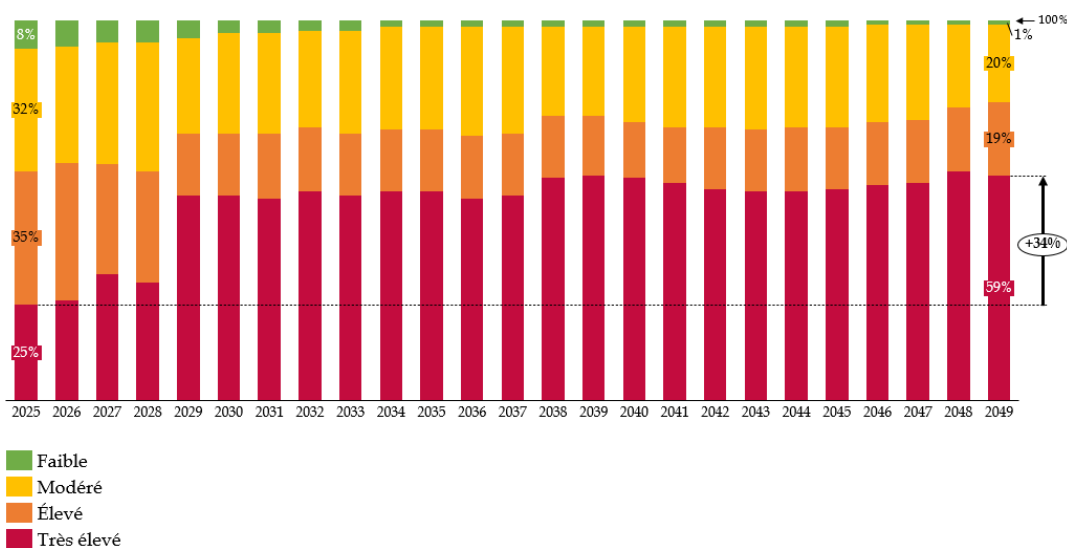
IV. Le site François-Mitterrand : anticiper un mur d’investissement

A. Des risques techniques importants

Le site François-Mitterrand est le cœur fonctionnel de la BnF. La monumentalité de son architecture s’accompagne d’une **très forte densité technique** : environ 80 000 points lumineux, près de 80 ascenseurs et monte-charges, près d’une centaine de centrales de traitement d’air, une gestion technique centralisée comptant près de 200 000 points et un transport automatique de documents particulièrement complexe.

Or, comme de nombreux bâtiments construits à la même époque, **le site arrive au bout d’un cycle technique**. L’état des installations atteint un niveau critique. Pour l’année 2025, les outils d’analyse de la BnF indiquent que 25 % des équipements du site sont en état « très critique » et 30 % en état « critique », soit un taux de criticité de 55 %, incompatible avec la garantie d’un bon fonctionnement. À l’horizon 2029, plus de 70 % des composants pourraient présenter un risque élevé ou très élevé, avec possibilité de fermeture partielle ou totale du site.

Évolution de la part des composants du site François-Mitterrand selon les différents niveaux de risque qu'ils présentent



Source : commission des finances, d'après les données transmises par le ministère de la Culture et la Bibliothèque nationale de France

Les auditions menées par le rapporteur ont également montré que **des pièces étaient parfois récupérées sur des équipements en panne pour réparer des installations plus stratégiques : cette logique d'« auto-cannibalisme » ne peut constituer une stratégie durable.**

B. Une programmation pluriannuelle des financements indispensable

Les besoins globaux de rénovation du site François-Mitterrand sont évalués à **527,6 millions d'euros**. Ce montant doit être distingué des besoins les plus urgents identifiés à court terme. Le projet de SPSI 2026-2030 met en évidence une dette de maintenance accumulée de 88 millions d'euros dès 2025, à laquelle s'ajouteraient 112 millions d'euros supplémentaires entre 2027 et 2029, soit un besoin cumulé de l'ordre de 200 millions d'euros sur cinq ans. Pour la seule année 2029, les besoins de renouvellement et de gros entretien correctif du site François-Mitterrand sont estimés à 77,6 millions d'euros.

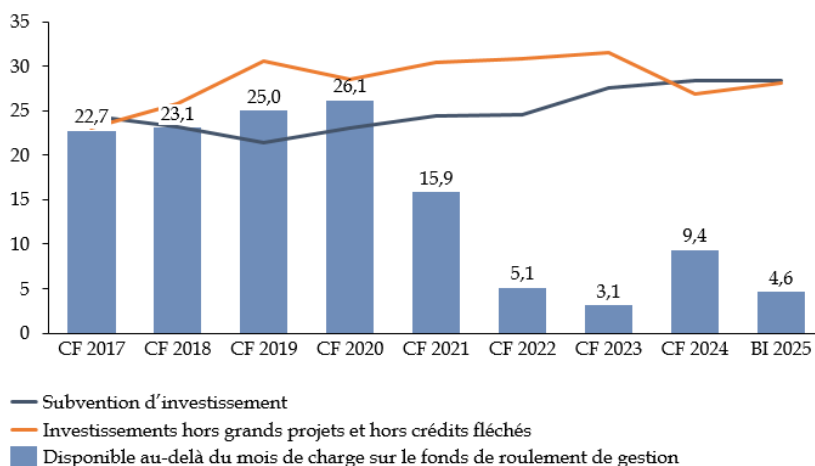
527,6 M€

chiffrés pour la rénovation complète du site François-Mitterrand, dont 200 millions d'euros de dette technique si rien n'est fait à l'horizon 2030.

Les moyens mobilisables par l'établissement sont sans commune mesure avec ces besoins. **Le budget initial 2026 prévoit 23,7 millions d'euros en autorisations d'engagement et 12,8 millions d'euros en crédits de paiement pour le site François-Mitterrand au titre du patrimoine immobilier.** Quant au fonds de roulement, il est désormais proche de son niveau prudentiel et ne peut plus jouer le même rôle d'amortisseur qu'au cours des années précédentes.

Évolution du fonds de roulement de la Bibliothèque nationale de France en comparaison de la subvention d'investissement et des investissements réalisés

(en millions d'euros)



Note : CF = compte financier ; BI = budget initial.

Source : commission des finances, d'après les réponses de la Bibliothèque nationale de France et du ministère de la Culture au questionnaire du rapporteur spécial

Il convient par conséquent de passer d'une logique d'urgence à une logique de programmation : cet enjeu est central et repose sur une exigence de bonne gestion et de sincérité budgétaire (recommandation n° 1). Cette programmation permettra de lisser et de hiérarchiser les interventions, limitant le risque qu'une panne majeure impose une fermeture partielle ou totale du site.

POUR EN SAVOIR PLUS

[Rapport spécial](#) de Jean-Raymond Hugonet au nom de la commission des finances du Sénat pour la mission « Médias, livre et industries culturelles », projet de loi de finances pour 2026, novembre 2025



Claude RAYNAL
Président
Haute-Garonne
Socialiste, Écologiste et Républicain



Jean-Raymond HUGONET
Rapporteur
Essonne
Les Républicains

✉ secretariat.finances@senat.fr

☎ 01.42.34.23.28

🌐 www.senat.fr

